

Principe de triple concordance

Contrat d'objectifs

vs

Lettre de mission / Profil de fonction

vs

Profil de qualifications / compétences

Profil de fonction d'un cadre sportif « employé » à des fonctions d'organisation sportive, assimilé à un *directeur technique / directeur sportif*.

1. Objectifs généraux¹

Il revient au (à la) DT la responsabilité :

- d'analyser le contexte international et historique (trajectoire de sa fédération dans le haut niveau au cours des deux dernières olympiades) ainsi que l'état des forces en présence afin de pouvoir définir un plan de développement de la performance de sa fédération ;
- d'être impliqué et concerné dans la conception, la planification, l'organisation, la coordination, la mise en œuvre et l'ajustement de la politique sportive en lien avec le Plan-Programme de sa fédération ;
- de veiller au respect des cadres légaux et réglementaires ainsi que des règles éthiques et déontologiques balisant ses missions ;
- de s'assurer du respect des textes portant sur la morale, l'éthique ou la déontologie sportive (Charte Vivons Sport, ...);
- de s'inscrire et d'inscrire les membres de son personnel dans un processus de formation continuée (sportive, leadership, ...);
- de représenter sa fédération dans ses relations avec les constituants du mouvement sportif dont, notamment, la Administration générale du Sport et le Comité olympique interfédéral belge (COIB) ainsi qu'avec des organismes tiers (sur le plan national ou international) tels que le Centre d'Aide à la Performance sportive (CAPS) ;
- de collaborer (pro)activement avec la Administration générale du Sport et tous les constituants du mouvement sportif (sur le plan national ou international) dans le cadre de la mise en œuvre du PP ;
- d'assurer la gestion des ressources humaines nécessaires à la poursuite de sa mission et d'assurer le leadership de ses équipes ;
- de proposer / d'assurer le recrutement des cadres sportifs nécessaires à la mise en œuvre du PP de sa fédération (en fonction des besoins et des moyens) ;
- de procéder périodiquement à une évaluation du fonctionnement des services (processus) dont il a la charge ;
- de veiller à une gestion adéquate des ressources budgétaires mises à sa disposition (élaboration et opérationnalisation d'une stratégie financière) et participer, le cas échéant, au processus de recherche de sources alternatives de financement ;
- d'avoir une vision prospective des besoins (en personnel, financiers, processus) à rencontrer à court, moyen et long terme ;
- de collaborer et de s'intégrer dans le processus administratif global de l'association ;

¹ Cfr aussi le profil de fonction d'un cadre sportif employé à des tâches techniques (assimilé à un entraîneur) et le profil de fonction d'un cadre sportif employé à des tâches pédagogiques (assimilé à un « employé » dédié aux FC), tous deux réputés admissibles dans le cadre d'un subventionnement PP.

- de partager son expérience et ses bonnes pratiques avec d'autres directeurs/directrices techniques ou d'autres acteurs dans différents domaines du mouvement sportif en participant à des groupes de travail (réseaux, groupes d'experts,...);
- de veiller à se former et être aux faits des avancées en matière de méthodes et techniques managériales
- ...

2. Objectifs opérationnels

a. Volet « Haut niveau »

Il revient au (à la) DT la responsabilité :

Aides à la performance sportive :

- de conceptualiser et d'opérationnaliser de manière pertinente, cohérente et objective un système d'évaluation des performances des sportifs identifiés ;
- d'analyser les résultats des tests réalisés par les sportifs et de valider ou réorienter, en collaboration avec le CAPS, les options prises dans la préparation sportive ;
- de veiller à ce que chaque sportif reconnu dispose d'un projet sportif crédible (planification d'objectifs à court, moyen et long terme, programmation et organisation des entraînements, compétence de l'encadrement,...).
- de rechercher, créer, développer et entretenir un état d'esprit visant l'excellence.
- ...

Plan-programme :

- de concevoir un programme d'actions et de préparation et d'en fixer les objectifs annuels et les indicateurs de résultats ;
- de concevoir les Plans-programmes de sa fédération de manière réaliste, objective et rationnelle (méthodologie SMART) ;
- d'introduire les Plans-programmes selon les directives fixées par l'AG du Sport ;
- de veiller à ce que soit assuré le suivi de la mise en œuvre des actions et des tâches annexes afférentes (logistique, comptabilité,...) en vue de la performance sportive ;
- de proposer, de mettre en œuvre et d'évaluer, le cas échéant, des objectifs structurels et fonctionnels pluriannuels pour le(s) centre(s) de formation « élites » de la fédération ;
- ...

Contrats :

- de mettre en œuvre les conditions optimales en vue de la réalisation des objectifs fixés aux élites sportives de sa fédération bénéficiant d'un contrat (voir convention de détachement sportif) ;
- d'évaluer les athlètes de sa fédération bénéficiant d'un contrat d'élite sportive (ACS, APE ou Rosetta) selon la grille d'analyse proposée par l'AG du Sport ;
- de proposer à l'AG du Sport des candidatures d'athlètes en vue de l'octroi d'un contrat d'élite sportive (ACS, APE ou Rosetta) ;
- de respecter les directives fixées par l'AG du Sport dans le cadre des procédures liées aux contrats ;

- ...

Statuts :

- de garantir la sélectivité suffisante dans l'introduction des demandes de reconnaissances (critères,...) ;
- d'introduire les demandes de reconnaissances selon les directives fixées par l'AG du Sport ;
- ...

Projet de vie² :

- de s'assurer de la désignation d'un référent « projet de vie » au sein de la fédération ;
- de s'assurer du respect des missions incombant au référent « projet de vie » fédéral (voir programme d'activités réalisé par l'AG du Sport) ;
- de soutenir le référent « projet de vie » fédéral dans le cadre de ses missions, notamment au niveau de la sensibilisation du monde sportif ;
- de veiller, dans les limites de son champ de compétences, à la meilleure adéquation possible entre les rythmes sportifs et rythmes scolaires ou académiques (planification des compétitions, stages, entraînements en tenant compte des périodes sensibles sur le plan scolaire ou académique) ;
- ...

Missions de type 1

Type de mission	Activités
	<p>Activités transversales :</p> <p>Sensibiliser au projet de vie (en interne au sein de la fédération et auprès des sportifs, parents et entraîneurs). Participer aux réunions trimestrielles du réseau des référents PV, à l'initiative du Service Projet de vie de l'AG du Sport.</p> <p>Connaitre le cadre général d'aménagements en faveur des sportifs reconnus dans les secteurs de l'enseignement (obligatoire, supérieur, promotion sociale,...), de la formation professionnelle et de l'emploi. Etre attentif aux évolutions de ce cadre.</p> <p>Informier les sportifs disposant d'un statut de leurs droits et devoirs en matière d'aménagements. Pouvoir également en informer les parents, les cadres sportifs et les cadres fédéraux.</p> <p>Donner des feedbacks au Service Projet de vie du suivi projet de vie des sportifs de la fédération.</p> <p>Veiller à ce que les dossiers de demande de statuts en vue de l'obtention d'aménagements soient introduits par la fédération le plus tôt possible dans l'année.</p> <p>Contribuer à la mise en œuvre du cadre européen en matière de double carrière des sportifs (de manière générale et sur des projets spécifiques).</p> <p>Réceptionner les feedbacks du Service Projet de vie (synthèses des comptes-rendus des entretiens individuels avec les sportifs sous contrat).</p> <p>Veiller, en collaboration avec les cadres fédéraux et sportifs, à ce que le sportif sous contrat soit dans les conditions optimales pour réussir son double projet.</p> <p>Activités liées au Carnet d'Entrainement et de Liaison (CEL) :</p> <p>Réceptionner les CEL en provenance du Service Projet de vie après les sessions de reconnaissance de la Commission 14.</p> <p>Distribuer les CEL aux sportifs reconnus de la fédération dans les plus brefs délais.</p> <p>Veiller à la signature des conventions liées au CEL en début d'année scolaire/académique ou dès la réception du CEL par le sportif, ses parents, la direction ou le référent scolaire/académique et le référent projet de vie fédéral.</p> <p>La signature de la convention liée au CEL suppose que le référent PV :</p> <ul style="list-style-type: none"> - marque son accord sur le type d'aménagements sollicités ; - estime que l'adéquation est bonne entre les besoins réels du sportif et les aménagements sollicités par celui-ci. <p>Envoyer pour la mi-novembre au Service Projet de vie un tableau de synthèse répertoriant les aménagements scolaires conclus via les conventions, une fois les documents signés par toutes les parties.</p>

	<p>Assurer un suivi régulier des CEL auprès des sportifs reconnus (tout au long de l'année scolaire/académique). Communiquer avant le 15/10 au Service Projet de vie les dates des rassemblements (stages fédéraux,...) en vue de permettre la vérification des CEL.</p>
Missions de type 2	<p>Activités liées au soutien scolaire/académique/de formation : Veiller à l'établissement d'une convention d'aménagements si nécessaire (cf. CEL). Dans le supérieur/prom. Soc/formation professionnelle : veiller à planifier l'étalement d'études/de formation (si nécessaire) en fonction de la planification sportive à moyen terme (4 ans). Intervenir auprès des cadres spécifiques concernés pour adapter la charge sportive des athlètes en fonctions de leurs échéances scolaires/académiques/de formation (ex : examens). Veiller à ce que le sportif prenne toutes les dispositions utiles pour récupérer la matière non vue en cas d'absences justifiées pour raisons sportives. Aider les sportifs à rattraper les retards (ex : matières non vues pour absences justifiées) ou à préparer des échéances scolaires/académiques/de formation (ex : examen) en mettant, le cas échéant, des répétiteurs à leur disposition. Solliciter une intervention auprès de l'établissement scolaire/académique/de formation si des problèmes sont constatés, éventuellement avec l'aide du Service Projet de vie.</p>
Missions de type 3	<p>Activités liées à l'orientation des sportifs : Sensibiliser tous les sportifs en fin de scolarité obligatoire (ex : rhétoriciens) à l'importance du choix du projet de vie après l'école (études, formation,...) et son incidence éventuelle sur le décrochage sportif ou académique. Si le sportif a un projet concret (études, formation,...) : confronter ce projet à son projet sportif avec l'aide de l'outil d'orientation créé par le Service Projet de vie. Vérifier l'adéquation entre les deux et faire les ajustements nécessaires. Si le sportif n'a pas de projet concret (études, formation,...) : assister le sportif dans sa réflexion grâce à l'outil d'orientation créé par le Service Projet de vie. Mettre les sportifs en relation avec des professionnels du conseil d'orientation (ex : SIEP) le cas échéant.</p>

Remarque importante

Le Directeur Sportif (Technique) engageable par de l'ABFT devra avoir un profil de qualification et d'expérience lui rapportant respectivement au minimum 8 et 9 points dans le tableau ci-dessous. Sans ces niveaux de qualification et d'expérience, le poste ne sera pas subventionné par l'ADEPS. Le candidat ne pourra donc pas être engagé.

Qualifications et expériences utiles la fonction d'un cadre sportif employé à des tâches d'organisations sportives (assimilé DT)			
Profil de qualifications (diplômes - brevets)		Profil d'expériences utiles à la fonction	
Master / Licence Education Physique - Sciences de la Motricité (option entraînement ou management) OU Cumul de 2 Masters / Licences (EPS agrégé/Kiné, EPS agrégé/Management GRH, EPS agrégé/Sciences du travail, ...) OU Cumul Master / Licence EPS agrégé avec DEA ou D.U. Entraînement, Préparation Physique, PsychoSport, ...) OU ...	4	Minimum 8 années d'expériences avérées et probantes en matière de Direction / Management de ressources de projets auprès d'un organisme reconnu ou d'une entité identifiée	4
Master / Licence Education Physique (finalité didactique/agrégation) OU Cumul de 2 bacheliers (EPS/Kiné, EPS/D.U. Entraînement Sportif - Préparation Physique, EPS/D.U. PsychoSport, ...) OU Master / Bachelier Kiné (spécialisation Kiné du Sport) OU Master / Licence Sciences de gestion - GRH OU Masters en sciences du travail OU Master en Psychologie (spécialisation psycho du Sport) OU ...	3	Minimum 6 années d'expériences avérées et probantes en matière de Direction / Management de ressources de projets auprès d'un organisme reconnu ou d'une entité identifiée	3
Bachelier / Régent EPS OU autres Masters / Licence OU ...	2	Minimum 4 années d'expériences avérées et probantes en matière de Direction / Management de ressources de projets auprès d'un organisme reconnu ou d'une entité identifiée	2
Autres diplômes	1	Minimum 2 années d'expériences avérées et probantes en matière de Direction / Management de ressources de projets auprès d'un organisme reconnu ou d'une entité identifiée	1
D.E.A (Diplôme d'Etudes Approfondies) - D.U. (Diplôme Universitaire) en entraînement sportif/préparation physique OU Niveau 4 (Post Monitorat) OU MS Entraineur Expert OU Cumul Niv3 - MSEnt/CU PsychoSport OU ...	4	Statut / auroit pu prétendre à un Statut de Sportif de Haut Niveau tel qu'actuellement identifié	4
Niveau 3 - MS Entraineur OU Cumul Niv2 - MSEd/CU Psycho Sport OU ...	3	Statut / auroit pu prétendre à un Statut d'Espoir Sportif International ou Partenaire d'Entraînement tel qu'actuellement identifié	3
Niveau 2/MS Educateur OU Cumul Niv 1 ou MSI/CU PsychoSport OU ...	2	Statut / auroit pu prétendre à un Statut de Espoir Sportif Aspirant tel qu'actuellement identifié	2
En cours de formation	1	Niveau de performance sportive personnelle peu significative	1

<i>Qualifications et expériences utiles la fonction d'un cadre sportif employé à des tâches d'organisations sportives (assimilé DT)</i>			
<i>Profil de qualifications (diplômes - brevets)</i>		<i>Profil d'expériences utiles à la fonction</i>	
DEA ou D.U. en Management Sportif, Académie Olympique, MEMOS, Solvay Business Sport Management School, ...	4	Au cours des 10 dernières années, minimum de 4 années avérées d'encadrement probant de sportif(s) ou de sportive(s) de haut niveau tel(les) qu'actuellement identifié(es)	
Brevet AISF "dirigeant de fédération"	3	Au cours des 10 dernières années, minimum de 4 années avérées d'encadrement probant d'espoir(s) sportif(s) international(aux) ou de partenaire(s) d'entraînement tel(s) qu'actuellement identifié(es)	
Brevet AISF "dirigeant de club"	2	Au cours des 10 dernières années, inlimum de 4 années avérées d'encadrement probant d'aspirant(s) sportif(s) tel(s) qu'actuellement identifié(s)	
En cours de formation	1	Niveau d'encadrement sportif peu significatif	
Minimum 8 points		Minimum 9 points	
Score minimum global 17 points			

